

Machine de travail lourde (vhc. spécial) *	Marque <b>HANOMAG</b>	B 1 1 C	Fiche d'homologation n° CH 5372 03
--	--------------------------	---------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "B 1 1 C" sur plaquette du constructeur, à droite, latéralement, à l'avant, au-dessous du support des feux

Numéro du châssis frappé \_\_\_\_\_ à droite, latéralement, au centre du véhicule  
 Signe d'identification du moteur frappé "D 943 B" à gauche, à l'AR en bas s. bloc-moteur (importateur)  
 Constructeur RHEINSTAHL AG, HANOMAG, Hannover (D) Importateur MBA, Maschinen-u. Bahnbedarf, Dubendorf

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement toutes roues  
 Direction articulée (ZF-hydr.) avec direction de secours  
 Frein de service air c. hydr. l-circ. exp. int. s. toutes les roues  
 Frein auxiliaire méc. disque Ralentisseur hydr., progressif  
 Frein stationn. sur cardan [agiss. par cyl. de direction  
 Transmission boîte c.v. sous charge Nombre vit. 2 x 3  
 Blocage differ. s. demande Crochet rem. AR=broche Vitesse max. 33 \* km/h

MOTEUR Genre en ligne Temps 4  
 Marque HANOMAG Carbur. D  
 Type D 943 B  
 Position arrière Nombre cyl. 4  
 Alésage 128 Course 140  
 Cylindr. 7206 cm<sup>3</sup> CV-Impot 36,70  
 CV-puiss. 100 (DIN) à 2200 t/m  
 Refroidissement eau  
 Bruit 83 dB (A) à 2300 t/m  
 Amortissement bruit 1 pot 585xØ180\*\*

CARROSSERIE Forme pelle chargeuse Nombre portes 2  
 Toit ouvert \_\_\_\_\_  
 Nombre de places : Total 1 ; AV \_\_\_\_\_ ; milieu 1 ; AR \_\_\_\_\_ ; Places debout \_\_\_\_\_

DIMENSIONS Voie AV 1900 AR 1900  
 Diam. braquage G 10,3 DR 10,3  
 Empattement 2675 ( / / / )  
 Dimensions ext. Dimensions int.  
 Longueur 6465 (\*\*\*) \_\_\_\_\_  
 Largeur 2500 \_\_\_\_\_  
 Hauteur 2820 \_\_\_\_\_  
 Porte à faux AV 2370 \_\_\_\_\_  
 AR 1420 \_\_\_\_\_  
 lat. \_\_\_\_\_  
 Distance du volant vers l'AV = 3700 mm +)

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	<u>5200</u>	_____	<u>4800</u>	<u>10000</u> ***)
Charge utile	<u>(avec pelle de 2,8 m<sup>3</sup>)</u>			_____
Total	<u>5200</u>	_____	<u>4800</u>	<u>10000</u>
Garantie fabr.	<u>6000</u>	_____	<u>6000</u>	<u>11000</u>
Dimens. pneus	<u>20 - 24 EM 12PR</u>			_____
Charge p. essieu	<u>8500 (2,25)</u>	_____	<u>8500 (2,25)</u>	_____
Variantes de pneus:				
	<u>17,5 - 25 EM 12PR 7600 (2,5)</u>			
	<u>20,5 - 25 EM 12PR 8800 (2,25)</u>			

EQUIPEMENT §) Equipement électrique 24 V

Feux de route BOSCH K11090/11084 Avertisseur optique -

Feux de croisement id. Feux de position ds, f. de route

Feux de gabarit AV=A (E) / AR=R (E)

Avertisseur BOSCH CH 5030103 Niv. sonore 89 (dB/A)

Essuie-glace 1/él.+ AR= 2/manuels Lave-glace oui

Feux arrières R (E) Catadioptres AV+AR= I (E)

Feux stop SI (E) Feux de recul -

Eclair. plaque contr. au centre séparé Plaque ~~XXXXXX~~ oblongue

Rétroviseur 1/à gauche+1/à droite, 2/miroirs d'angles

Indic. direction clign. 6/schéma IV / Indic. vit.: km/h

AV HELLA K12716 latér / AV 4 (E) AR 2a (E)

Avert. clign. oui Lampes de travail 2/AV+AR avec

Cale d'arrêt: 400 x 300 x 230 mm [lampe-témoin

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre Machine de trav. lourde (vhc. spéc.)

Marque & type HANOMAG B 11 C

Homologation n° CH 5372 03

Forme de la carr. pelle chargeuse

Places ass. : Total 1 ( - avant)

Poids à vide 10000 Carburant D

CV 36,70

Charge utile - Cylindrée 7206 cm<sup>3</sup>

Poids total 10000 Poids de l'ensemble -

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. homologué = 776012481078

- + ) Véhicule spécial: distance depuis le volant vers l'avant = 3700 mm
- \* ) Vitesse maxi.: 33 km/h à 2300 t/min au moteur; 1 plomb sur butée de plein-gaz.
- \*\* ) Insonorisation: le capot et les côtés sont enduits de matière antibruit.
- \*\*\* ) Sur demande : pelle de 2 m<sup>3</sup>, contrôler les dimensions et le poids.
- § ) Equipement : la hauteur des feux et la distance des clignoteurs latéraux vers l'avant admises pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation, page 4:

- surveillance par personne auxiliaire ou par bonne visibilité par 2 miroirs d'angles
- protection marquée jaune/noir exigée sur la pelle
- les cylindres de levage doivent être assurés mécaniquement
- les feux prescrits doivent être montés.

Lieu et date de l'expertise

Zurich, 21.9.72

- pour courses de transfert, ne peut circuler qu'à vide.

La commission d'expertise

OK